

SOMMAIRE

# ÉTUDE DE L'ARUCC ET DU CPCAT SUR LES NORMES EN MATIÈRE DE RELEVÉS DE NOTES ET DE NOMENCLATURE DES TRANSFERTS DE CRÉDITS

Examen des pratiques actuelles des établissements  
postsecondaires canadiens

# ÉTUDE DE L'ARUCC ET DU CPCAT SUR LES NORMES EN MATIÈRE DE RELEVÉS DE NOTES ET DE NOMENCLATURE DES TRANSFERTS DE CRÉDITS

EXAMEN DES PRATIQUES ACTUELLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES CANADIENS

Document préparé pour le compte de :

L'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC)  
et du  
Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT)

Par :

Joanne Duklas (chef de projet)

Karen Maki

Joanna Pesaro

Jo-Anne Brady

Traduction : Louis Rondeau, Comme L'aiR

MAI 2014

©Copyright 2014, Association des registraires des universités et collèges du Canada et  
Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts



## Sommaire

L'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) ont collaboré ensemble afin de mener une étude sur les pratiques actuelles en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits au Canada. Les résultats de cette étude guideront la mise à jour et l'expansion en profondeur du Guide national des relevés de notes de 2003 de l'ARUCC et, par surcroît, pourraient mener à la création d'une base de données consultable des pratiques en matière de relevés de notes et de la nomenclature canadienne relative aux transferts de crédits. L'objectif ultime est d'améliorer la clarté, la cohérence et la transparence des ressources pédagogiques liées aux relevés de notes et aux transferts de crédits qui permettent d'appuyer la mobilité étudiante. Le produit livrable précis de cette phase était d'identifier et résumer les pratiques en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits au Canada, d'étudier quatre territoires de compétence internationaux afin de mettre en lumière des pratiques prometteuses liées à ces deux domaines et, enfin, de dresser un survol des systèmes et de procéder à un examen initial des perspectives et des thèmes qui se dégagent. Le rapport évite délibérément de fournir des solutions ou des résultats; toutefois, les résultats de la présente étude constitueront une base solide pour faire évoluer le discours sur les normes et la terminologie au Canada. Le présent rapport regroupe les résultats des travaux de recherche effectués de janvier à avril 2014.

Le rapport débute par un survol de l'historique, du contexte, de l'étendue, des objectifs et des principes directeurs du projet.

Les travaux de recherche s'articulaient autour des objectifs suivants :

- Déterminer les améliorations à apporter au Guide des relevés de notes de 2003 de l'ARUCC et vérifier ses principes fondamentaux et définitions;
- Identifier, à un niveau spécifique et opérationnel, les pratiques actuelles en matière de relevés de notes et de terminologie des transferts de crédits en usage au Canada dans les établissements postsecondaires et les organisations connexes;
- Faire la lumière sur les lacunes et les possibilités quant aux pratiques actuelles en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits;
- Commencer à comprendre les théories émergentes ayant trait aux normes en matière de relevés de notes et de terminologie des transferts de crédits;
- Mener un examen ciblé dans le but d'identifier les pratiques prometteuses dans divers territoires de compétence divers (avec un accent particulier sur l'Europe, le Royaume-Uni, États-Unis et l'Australie);
- Orienter la phase suivante de la consultation, laquelle aura comme tâche de jeter les bases d'un ou de plus d'un guide de normes relatives aux relevés de notes et d'une nomenclature des transferts de crédits.

Les principes fondamentaux ci-dessous ont servi de fondement au processus de recherche et ont guidé les efforts de l'équipe de projet, sous la direction du Comité directeur ARUCC/CPCAT :

- Appuyer la mobilité étudiante en améliorant la clarté, la cohérence et la transparence de l'information liée aux relevés de notes et aux transferts de crédits, ce qui représente le principal point focal sous-tendant le projet;
- Mener une consultation élargie et approfondie auprès de diverses parties prenantes individuelles, institutionnelles et organisationnelles;
- Mettre l'accent sur la recherche, y compris l'étude approfondie de travaux de recherche préalables, la collecte de données factuelles portant sur les pratiques actuelles, la validation des principes existants et la mise en lumière des questions et des tendances émergentes;
- Respecter l'autonomie et la culture des établissements;
- Améliorer la transparence et la cohérence;
- Améliorer les connaissances par le biais d'un échange de renseignements et de pratiques prometteuses au cours du processus de recherche.

Dans le respect des principes directeurs, diverses méthodes ont été utilisées au cours des travaux de recherche, lesquelles sont décrites à la page 25, avec détails supplémentaires aux annexes de D1 à D11. Ces méthodes comprennent un sondage en ligne rempli par 25 participants du comité consultatif national du projet, des ateliers régionaux ayant réuni quelque 103 participants à la grandeur du pays, ainsi que des entrevues menées auprès de 25 parties prenantes individuelles.

Ces renseignements ont servi à guider l'élaboration d'une enquête nationale visant principalement les membres de l'ARUCC et du CPCAT. Quelque 119 personnes représentant 105 établissements ont rempli le questionnaire de sondage, ce qui représente un taux de réponse de 57 % des organisations visées. De plus, 145 échantillons et modèles de relevés de notes et de documents relatifs aux transferts de crédits provenant de 44 établissements postsecondaires ont été reçus dans le cadre du projet, ainsi que les normes de données XML des relevés de notes électroniques du groupe d'utilisateurs canadiens du PESC (Canadian Post-Secondary Electronic Standards Council).

Des examens visant divers territoires de compétence canadiens ont également été menés afin d'explorer les pratiques actuelles en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits, et ce, tant au niveau national que provincial/régional. Les quatre territoires de compétence internationaux – l'Australie, l'Europe, le Royaume-Uni et les É.-U. – ont permis d'étayer la recherche dans un contexte mondial.

Les résultats de la recherche sont présentés à la page 28, l'accent y étant mis sur le Canada. Les examens de territoires provinciaux et régionaux (Ouest canadien, Ontario, Québec et Canada atlantique) qui ont orienté l'élaboration du rapport canadien sont compris à l'annexe E. L'examen du territoire national met en lumière l'ensemble des forces et des capacités des responsabilités provinciales en matière d'éducation postsecondaire. Une attention particulière est portée sur les activités des conseils provinciaux en matière d'articulation/admission et de transfert et des organismes connexes<sup>1</sup>, ainsi que le leadership et la coordination de la stratégie nationale mise de l'avant par le biais du Conseil des

---

<sup>1</sup> Le BCCAT, l'ACAT, Campus Manitoba, le CATON, le CATNB, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) et, pour le Québec, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) et les organismes sectoriels pertinents, tels que l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), le Collèges et institut Canada et le Conference Board du Canada, sans oublier l'ARUCC et le CPCAT.

Voici quelques-uns des thèmes récurrents, en ce qui a trait aux normes sur les relevés de notes et la nomenclature des transferts de crédits, qui se sont dégagés des recherches territoriales au Canada :

- Il existe des preuves solides démontrant une collaboration au sein des territoires de compétence visant à assurer la qualité du processus, l'uniformisation, l'efficacité et la coordination des qualifications et une culture de recherche croissante.
- La variabilité de la nomenclature, que ce soit au chapitre des régions, des programmes ou de la langue, est manifeste à travers le pays.
- De plus en plus, l'intérêt et les efforts dans le domaine des normes et pratiques nationales en matière d'échange de relevés de notes électroniques se multiplient, notamment comme l'indiquent les travaux des organisations membres du groupe d'utilisateurs canadiens du Post-Secondary Electronic Standards Council (PESC). Il convient de noter que, bien que nos recherches ne visent pas les protocoles d'échange de données, il s'agit là d'un domaine d'intérêt important chez les participants de la recherche. Le projet a tiré profit de la coopération du groupe d'utilisateurs canadiens du PESC, dont les efforts sont également décrits dans l'examen du territoire canadien.
- La mise en œuvre accrue de structures visant la reconnaissance des acquis (RA) (p. ex., en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et en Ontario) porte à l'attention le besoin de normes claires, transparentes et appropriées en matière de relevés de notes et de transfert, dans le cas de crédits obtenus par le biais de la RA.
- L'adoption de plus en plus courante de modèles d'apprentissage en ligne et d'apprentissage hybride, ainsi que l'émergence de cours en ligne ouverts à tous (CLOT), donnent lieu à certains questionnements quant à l'évaluation et à la notation de cours de formats divers.
- L'on porte de plus en plus attention aux résultats d'apprentissage en tant que mécanisme d'amélioration et de renforcement du développement des parcours de formation et de reconnaissance des titres. Il y a donc lieu de songer aux répercussions sur les relevés de notes et la reconnaissance des crédits.

Les constatations tirées de l'examen des territoires de compétences internationaux débutent à la page 50. Chaque territoire de compétence propose ses propres approches intéressantes en matière de délivrance de titres, ainsi que des politiques et pratiques de transfert et de mobilité. La seule transposition d'une approche internationale vers les territoires de compétence canadiennes n'est ni conseillée, ni appropriée, compte tenu des antécédents historiques, des différences culturelles et des normes systémiques qui sous-tendent l'autonomie des établissements et les cadres locaux en matière d'éducation postsecondaire. Toutefois, notre recherche dresse un survol des pratiques communes et des nouvelles possibilités et occasions de collaboration au-delà des frontières territoriales, lequel pourrait s'avérer utile aux discussions à l'échelle nationale. Voici quelques points saillants des thèmes clés et des pratiques prometteuses tirés de nos travaux de recherche à l'échelle internationale :

- L'on favorise les avantages aux étudiants et l'internationalisation – de manière plus générale, lorsqu'il y a collaboration entre les leviers et organismes favorisant la mobilité et soutien de ces derniers. Cela est évident, que ce soit au sein d'un même territoire de compétence ou entre des territoires de compétence différents. Il en résulte une amélioration au chapitre de l'élaboration et de la cohérence des politiques de délivrance de titres et de nomenclature des transferts de crédits. À titre d'exemple, dans certains territoires de compétence étudiés à l'échelle internationale, et avec l'aide d'organismes de coordination, des cadres de qualifications ou de certification situent le niveau d'apprentissage atteint des étudiants et facilitent l'interprétation et la comparaison des équivalences pour les titres de différentes régions.
- Il semblerait qu'un autre résultat typique des efforts de collaboration est de fournir un document explicatif avec contenu standard accompagnant le relevé de notes ou le document émis pour le grade, ou de créer des normes interterritoriales visant à rendre plus clair le titre obtenu et l'établissement l'ayant conféré. Voici quelques exemples : supplément au diplôme (UE), déclaration d'obtention du diplôme d'études supérieures (Australie), rapport de réussite d'études supérieures (R.-U.) et Guide des relevés de notes publié par l'American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (AACRAO). Chacun de ces exemples représente des pratiques exemplaires, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale.
- Dans ces territoires de compétence, on fait appel de plus en plus souvent aux résultats d'apprentissage axés sur les compétences aux fins de mesure, d'évaluation et de comparaison de l'apprentissage, ce qui, par conséquent, a des répercussions sur le système de notation et la nomenclature des transferts de crédits..
- Il y a un appui croissant pour l'identification et l'adoption de normes d'échange de documents informatisés et la participation à des initiatives internationales soutenant la mobilité étudiante et la portabilité des données (p. ex., la « déclaration de Groningue »).

Les résultats de la recherche primaire canadienne sont présentés à compter de la page 68, y compris le sondage préliminaire, les ateliers, les entrevues menées auprès des parties prenantes et l'examen des sites Web et des échantillons de documents et, à compter de la page 80, les résultats de l'enquête nationale. Vous trouverez d'autres détails relatifs aux résultats de la recherche primaire dans les annexes.

Les résultats de la recherche sur les relevés de notes sont volumineux. En voici un résumé :

- Les répondants ont confirmé la pertinence continue de la plupart des principes et définitions liés aux relevés de notes qui se retrouvent dans le Guide des relevés de notes de 2003 de l'ARUCC. Par contre, il semblerait que la connaissance et l'utilisation du Guide ne soit pas uniforme. De nombreux exemples nous ont été fournis quant aux améliorations à apporter au Guide.
- Il semblerait toujours exister une certaine ambiguïté quant à ce qui constitue précisément un relevé de notes « officiel », et que des questions persistent au chapitre de la protection des renseignements personnels et de la sécurité.
- La définition et la compréhension des termes varient considérablement, mais également, côté pratique, sur ce qui devrait être compris dans le relevé de notes. L'amélioration de la cohérence et de la clarté sur le plan pratique recueille également un appui considérable. La variabilité des

définitions relatives aux crédits et à leurs valeurs apparaît comme un domaine propice à l'élaboration d'un usage commun ou d'une compréhension commune.

La recherche sur la nomenclature des transferts de crédits et les politiques connexes a également révélé une variabilité importante quant aux approches ayant trait aux guides de transfert de crédits et à l'utilisation de la terminologie aux niveaux stratégique et opérationnel, et ce, tant pour les ententes de parcours d'apprentissage que pour l'évaluation des relevés de notes individuels aux fins de transfert de crédits. Les guides et glossaires préparés par les conseils provinciaux en matière d'admission/d'articulation et de transfert (p. ex., le BCCAT, l'ACAT et le CATON) ont été identifiés comme étant des ressources prometteuses. En particulier, les répondants ont noté le besoin de considérer et, possiblement, de définir les normes d'évaluation des relevés de notes et aux fins de transfert de crédits, avec un accent particulier sur la terminologie liée aux types d'ententes de parcours d'apprentissage (p. ex., articulation, obtention du diplôme, transfert en bloc et programmes conjoints); de modes parallèles de formation, notamment l'apprentissage en ligne et l'apprentissage par l'expérience; de formation axée sur les compétences (p. ex., résultats d'apprentissage); et d'apprentissages reconnus comme équivalents (p. ex., reconnaissance des acquis - RA, examens d'évaluation des connaissances, etc.).

De plus, les répondants ont reconnu l'incidence des différences régionales, programmatiques et linguistiques au chapitre de la nomenclature, lesquelles se retrouvent souvent incorporées dans les politiques ou règlements des établissements. Parallèlement, les comparaisons de données réelles ont révélé un certain nombre de pratiques et thèmes courants et pratiques, lesquels sont indiqués tout au long du rapport.

Les recommandations découlant de la recherche sont présentées à compter de la page 111, sous le titre *Répercussions et conclusions finales*. Les résultats découlant de la présente recherche démontrent une convergence considérable des thèmes issus du groupe consultatif, des entrevues auprès des parties prenantes, de la recherche sur les territoires de compétence et des constatations faisant suite au sondage. De tels résultats viennent valider et confirmer la fiabilité de la recherche. À un niveau élevé, voici quelques-unes des constatations importantes :

- Le niveau de volonté et d'engagement parmi les collègues de l'ARUCC et du CPCAT est considérable, de même qu'au sein des organisations alliées, en faveur de modifications visant à améliorer la clarté, la transparence, et la mobilité pour les étudiantes et les étudiants.
- La mise en place éventuelle de normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits recueille, certes, un appui important, mais d'aucuns affirment également que l'autonomie des établissements doit être respectée et que toute pratique proposée soit recommandée mais non obligatoire.
- La mobilité étudiante et les procédés et structures qui la soutiennent occupent une place de plus en plus importante à la grandeur de la planète. Cela représente donc une occasion importante de mesurer et de tirer profit des pratiques prometteuses des territoires de compétence régionaux, nationaux et internationaux.

Nous proposons six recommandations visant à orienter la phase suivante du projet ARUCC/CPCAT :

1. Améliorer le Guide des relevés de notes de 2003 de l'ARUCC – À la phase suivante du projet ARUCC/CPCAT, il y aurait lieu d'évaluer plus en profondeur les résultats, de confirmer le contenu du Guide des relevés de notes de l'ARUCC qui demeure actuel et pertinent, et de proposer une série d'améliorations, de modifications et d'ajouts, qu'il y aurait lieu ensuite de présenter aux fins de consultation, de revue, d'amélioration et d'approbation par la communauté.
2. Déterminer l'emplacement du nouveau Guide – À la phase suivante du projet, il y aurait lieu de mener une analyse qui permettrait d'explorer la meilleure façon de présenter l'information et de s'assurer de sa pertinence et de son emplacement final.
3. Développer un glossaire national de transfert de crédits – Il y aurait lieu de déterminer la faisabilité de la création d'un glossaire national unique ayant trait à la nomenclature des transferts de crédits, dont les composantes spécifiques seraient approuvées et appuyées par le CPCAT, l'ARUCC et les conseils d'admission/d'articulation et de transfert. Les glossaires et les guides de terminologie présentés dans le présent rapport, de même que les termes courants identifiés à l'aide du sondage, fournissent un point de départ utile pour ce travail. Si l'on présume que le soutien et les ressources à cette fin seront disponibles, l'implantation du nouveau glossaire pourrait alors avoir lieu dès la phase suivante du projet.
4. Concevoir un plan de communication durable et complémentaire – Les guides et glossaires doivent, au bout du compte, s'appuyer sur un plan de communication complémentaire, histoire de s'assurer que les outils soient bien connus et utilisés.
5. Mettre sur pied un programme de prix nationaux destiné à reconnaître et valider les pratiques prometteuses – Les deux associations devraient songer à créer un programme de prix nationaux, lequel serait idéalement jugé par l'ARUCC et le CPCAT et servirait à reconnaître des pratiques canadiennes susceptibles d'être prometteuses et à procurer une validation et une visibilité externes à des modèles intéressants à la grandeur du pays.
6. Appuyer l'élaboration et l'adoption de normes d'échange de documents informatisés sur les relevés de notes – À la phase suivante du projet ARUCC/CPCAT, il y aurait lieu de continuer de s'assurer que les organisations membres du groupe d'utilisateurs canadien du PESC soient consultés et engagés dans le processus. De plus, dans le cadre du projet en cours, il y aurait lieu de tenir compte des possibilités offertes par les initiatives internationales, telles que la déclaration de Groningue.

Le rapport comprend une liste exhaustive de références. De plus, un ensemble complet d'annexes éclaire davantage les thèmes et les recommandations issus du présent rapport.